

**DELIBERATION N° 2006/09-12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE LUDRES**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que s'est déroulée les 26 et 27 août dernier la manifestation « Junior Aventure » organisée par l'Association Familles Rurales au Plateau de Ludres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association Familles Rurales pour l'organisation de cette manifestation,
- d'inscrire les crédits au budget supplémentaire.